



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2356**

commune (s) : Francheville

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Cachenoix et appartenant aux époux Marcelino

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011

Décision n° B-2011-2356

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située chemin de Cachenoix et appartenant aux époux Marcelino**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Cachenoix à Francheville, une parcelle de terrain de 33 mètres carrés environ, à détacher d'une propriété appartenant aux époux Marcelino, en bordure de cette voie et cadastrée sous le numéro 164 de la section BO.

Aux termes du compromis, les époux Marcelino céderaient le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit.

En outre, la Communauté urbaine prendrait à sa charge divers travaux consécutifs au recouplement de la propriété, notamment le rétablissement au nouvel alignement d'une clôture constituée d'un grillage de 1,50 mètre de haut, le remplacement de la haie existante ainsi que le raccordement des réseaux existants.

Le montant total de ces travaux est estimé à 9 500 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à détacher d'une propriété appartenant aux époux Marcelino et cadastrée sous le numéro 164 de la section BO, située chemin de Cachenoix à Francheville et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 150 € au titre des frais d'établissement de document d'arpentage.

6° - Le montant des travaux, estimés à 9 500 € TTC, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.